© Joueurs Info Service - 8 octobre 2026

Vos questions / nos réponses

Dois-je m’interdire ?

Par Profil supprimé Postée le 05/10/2022 16:42

> Bonjour, j'ai récemment perdu de grosses sommes d'argent car je n'arrive pas à me contrôler. En effet lorsque je perds, j'ai toujours cette envie profonde de me refaire et je remise sans la moindre lucidité en doublant la mise initiale pour regagner l'argent. En juin dernier, cela m'est d'abord arrivé une première fois. Jouant au casino en ligne, je suis parti de 100 euros pour monter jusqu'a 2300 euros environ. Je devenais complètement fou et ai perdu toute notion d'argent misant 100 euros sur la table comme s'il s'agissait d'un euro. J'ai fait un retrait de 2000 euros mais j'ai conservé mes habitudes de mettre 100 euros sauf que cette fois ci je n'avais que 500 euros... J'ai donc tout perdu et rongé par la frustration j'ai craqué. J'ai annulé mon retrait et j'ai perdu ces 2000 euros. Etant donné que cet argent n'était pas le mien (je n'avais mis que 100 euros) j'ai beaucoup relativisé et vu cette expérience comme une leçon à retenir. Il n'en était rien ... Récemment je me suis remis à jouer mais cette fois ci aux paris sportifs, j'ai eu une première alerte, un pari de 200 euros n'est pas passé et j'ai misé 400 euros qui cette fois ci est passé heureusement (ou pas...). Hier, j'ai passé la ligne rouge, j'ai perdu de nombreuses fois d'affilée allant jusqu'a perdre 1500 euros. Je me pose ainsi la question suivante, est ce que ma frénésie est elle normale ? Dois je m'interdire de jeu ? Je sens que je perds toute lucidité dans ces moments là, je ne me contrôle pas... Je vous remercie pour vos réponse et je m'excuse sincèrement pour le long texte que je vous fais endurer. Autre question, peut-on être interdit de jeu sans être interdit de casino ? J'ai en effet été de nombreuses fois au casino avec des amis et je suis là-bas très lucide et misant de très petites sommes. La raison qui explique cela est, je pense, que j'y vais pour l'amusement et je n'ai pas l'envie première de gagner de l'argent.

Mise en ligne le 07/10/2022

Bonjour,

L'interdiction volontaire aux jeux d'argent et de hasard est une démarche qui peut se faire facilement en ligne sur le site de l'ANJ (autorité nationale des jeux). Les sites de casino en ligne ne rentrent pas dans le cadre de cette interdiction. En effet, les casinos en ligne ne sont pas légaux en France et sont souvent hébergés sur des serveurs internet à l'étranger. Les casinos "physiques" sont eux concernés dans le cadre d'une démarche d'interdiction volontaire.

Vous expliquez bien dans votre texte comment peut se passer la perte de maitrise des sommes misées pour vous. La notion de "vouloir se refaire" est l'une des caractéristiques d'une addiction au jeu. En effet, une somme qui est perdue dans une phase de jeu est perdue. Il s'agit ensuite d'une autre phase de jeu qui n'est plus en lien avec la première.

L'interdiction n'est peut-être pas la piste à privilégier pour vous car elle ne couvre pas les casinos en ligne et vous souhaitez encore accéder aux casinos "physiques". Il serait peut-être intéressant pour vous de vous tourner vers une aide extérieure auprès de professionnels pour vous aider à essayer de reprendre la maitrise de vos phases de jeux.

Vous pouvez, si cette piste vous intéresse, vous tourner vers des structures nommées Centres de Soin d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Les professionnels qui y exercent accueillent sans jugement dans un cadre confidentiel et gratuit. L'équipe est généralement composée de médecin addictologue, psychologue, infirmier... Ils connaissent bien les difficultés liées au jeu telles que la perte de maitrise ou l'envie de se refaire.

Vous trouverez en fin de réponse un lien si vous souhaitez faire une recherche de CSAPA dans votre périmètre géographique. Si vous souhaitez une orientation affinée ou échanger davantage sur votre situation, vous pouvez contacter un de nos écoutants. Nous sommes accessibles 7j/7j, par téléphone au 09 74 75 13 13 (appel anonyme et gratuit) de 8h à 2h du matin ou par le Chat de notre site Joueurs Info Service de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le samedi et le dimanche.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Adresses utiles du site Joueurs info service
- Avoir une pratique de jeu qui reste sous controle